



Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

ICC 100-11

3 juin 2008
Original : anglais

F

Conseil international du Café
100^e session
19 – 23 mai 2008
Londres, Angleterre

**Séminaire OIC sur les indications
géographiques concernant le café
(20 mai 2008)**

Résumé analytique du Président

Contexte

1. Un séminaire sur les indications géographiques (IG) concernant le café s'est tenu le mardi 20 mai 2008 au siège de l'OIC à Londres, sous la présidence de M. Max Schnellmann, Conseiller (Affaires économiques, produits de base), Ambassade de Suisse à Londres.
2. Le Président a présenté un rapport analytique au Conseil à sa 100^e session, du 19 au 23 mai 2008, dont on trouvera le texte ci-après.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE DU PRÉSIDENT DU SÉMINAIRE SUR LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES CONCERNANT LE CAFÉ

L'objectif du séminaire était d'informer les Membres et les autres participants du principe des indications géographiques (IG) et de leur développement et importance potentielle pour l'industrie du café. Il s'est déroulé en quatre sections : aperçu des questions clés ; utilisation des IG ; questions liées à l'étiquetage, à la traçabilité et à la certification ; questions juridiques d'actualité. Le séminaire n'était pas une plate-forme de discussion des questions commerciales ou juridiques liées à l'utilisation ou au développement des IG, mais donnait l'occasion aux représentants du secteur mondial du café d'entendre des experts internationaux exposer les dernières constatations, de partager l'expérience des pays qui ont déposé des IG pour leur café et de bénéficier d'information de première main sur la manière dont certains grands marchés consommateurs réglementent cet outil. Les huit orateurs suivants ont fait des exposés :

Aperçu des questions clés

- M. Daniele Giovanucci, Consultant et Chef d'équipe, Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) Guide des indications géographiques

Utilisation des indications géographiques : plusieurs expériences

- Colombie : M. Gabriel Silva, Directeur général, Fédération nationale des caféiculteurs de Colombie
- Ethiopie : M. Mesfin Gebramarian, Premier secrétaire à l'ambassade d'Ethiopie (en remplacement de M. Getachew Mengistie, Directeur général, Bureau éthiopien de la propriété intellectuelle)
- Indonésie : M. Surip Mawardi, Chercheur, Institut indonésien de recherche sur le café et le cacao
- Italie : Pier Benedetto Francese, Ministre plénipotentiaire, Direction générale de la coopération économique, Ministère des affaires étrangères, Italie

Questions liées à l'étiquetage, à la traçabilité et à la certification

- Mme Paola Rizo, Juriste principale, Division du droit et des classifications internationales, Secteur des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Questions juridiques d'actualité liées aux indications géographiques

- Mme Amy Cotton, Fondé de pouvoir-Conseiller, Bureau de la propriété intellectuelle, Principes et application, Bureau américain des brevets et marques
- M. Enzo Barattini, Direction générale pour le développement et les relations avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Commission européenne (en remplacement de Mme Isabelle Peutz, Conseillère, Affaires internationales, Direction générale de l'agriculture et du développement rural, Commission européenne)

Conclusions

1. Les IG et autres formes de protection de la propriété intellectuelle (PI) (marques déposées, marques de certification etc.) ne sont pas une solution miracle pour l'économie caféière mondiale mais ce sont des outils uniques dont les bénéfices potentiels sont considérables.
2. Les IG doivent être vues comme un complément des marques déposées plutôt que comme leur substitut, comme un outil supplémentaire d'une gamme de stratégies de commercialisation du café reposant sur la différenciation par l'origine.
3. La réussite d'une stratégie d'indications géographiques nécessite l'engagement de ressources à long terme, les perspectives des bénéfices étant également à long terme. Ce fait doit être pris en compte avant de lancer une stratégie du type IG.
4. Les exposés concernant les pays ont montré qu'on disposait déjà d'une expérience et de connaissances considérables en la matière. Les pays en question sont conscients des avantages et des inconvénients des indications géographiques et autres outils de protection de la PI. Dès le début, chacun a fait une analyse coûts-avantages approfondie, évalué les diverses options et choisi une méthode novatrice et réfléchie en tenant compte de leur niveau de développement et de leurs capacités administratives et commerciales.
5. Le séminaire a également facilité des échanges utiles d'information sur la façon dont les indications géographiques et les outils de protection de la PI sont abordés au plan international.
6. Pour le bénéfice des séminaires futurs, il serait utile de prévoir du temps pour examiner les aspects pratiques de l'organisation du séminaire. L'une des faiblesses a été l'insuffisance de temps prévu pour les débats.
7. L'OIC a un avantage unique en tant qu'instance neutre reconnue pour les questions ayant trait au café, et pourrait encourager un plus grand nombre de Membres et de non membres à partager leur expérience en matière d'indications géographiques et d'outils de protection de la PI, contribuant ainsi au but d'une plus grande transparence du marché.

Remerciements

8. J'aimerais remercier tous les orateurs, en particulier M. Mesfin Gebramarian (Ethiopie) et M. Enzo Barattini (CE) qui, pratiquement sans préavis, ont dû représenter leurs collègues empêchés à la dernière minute. J'aimerais remercier le Secrétariat pour l'excellente organisation et préparation du séminaire ainsi que pour le choix exemplaire des orateurs.
9. Enfin, j'aimerais féliciter le Conseil pour avoir eu le courage de choisir ce sujet sensible mais pertinent comme thème du séminaire de cette année.